Nations Unies S/PV.6733



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6733e séance

Lundi 12 mars 2012, à 9 h 30
New York

Président :	M. Hague	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Westerwelle
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Juppé
	Guatemala	M. Caballeros
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Portas
	Togo	M. Mbeou

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/129)

Lettre datée du 7 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/139)

12-25842 (F)





La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/129)

Lettre datée du 7 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2012/139)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/146, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, le Maroc, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/129, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/139, qui contient une lettre datée du 7 mars 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Afrique du Sud, Allemagne, Azerbaïdjan, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2040 (2012).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité après l'adoption d'une nouvelle résolution sur la Libye, la résolution 2040 (2012). Je félicite la délégation britannique de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et je suis certain que votre délégation et vous-même, Monsieur le Ministre, mènerez les travaux du Conseil de telle manière à obtenir les meilleurs résultats.

L'adoption aujourd'hui par le Conseil de la résolution 2040 (2012) est une nouvelle preuve que le Conseil se tient aux côtés du peuple libyen. Elle atteste aussi de sa volonté de veiller à la sécurité et à la stabilité de notre pays durant cette phase importante de son histoire. Cela est logique, car la stabilité de la Libye et sa prospérité en tant qu'État démocratique auront des effets positifs sur la sécurité et la paix dans la région et dans le monde entier.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une année supplémentaire. En effet, le rôle de la Mission est essentiel pour fournir des conseils et une assistance technique à la Libye en cette période décisive de transition, notamment parce que les nouvelles autorités libyennes ont hérité d'un pays qui n'avait quasiment pas d'institutions publiques. Elles ont hérité d'un pays qui n'a pas connu la démocratie dans son histoire moderne; un pays qui n'a pas vu d'élections deux générations durant; un pays où le régime dictatorial a empoisonné les rapports sociaux; un pays qui a besoin d'aide pour mettre en place les institutions, appliquer la justice, faire respecter les droits de l'homme et réaliser la réconciliation nationale; un pays qui doit panser ses blessures et se diriger vers la démocratie, l'état de droit, le développement durable et la prospérité.

Depuis le début des activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, dirigée par M. Ian Martin, les autorités libyennes ont bénéficié de toute la compréhension et de l'écoute de son chef et de son personnel. La Mission a établi de bonnes relations avec les organisations de la société civile qui se sont mises en place. Je saisis cette occasion pour exprimer notre

reconnaissance à M. Ian Martin et à son équipe, les remercier et les assurer que les relations de travail étroites établies entre la Mission et les autorités libyennes seront maintenues et se renforceront au cours de la période à venir, durant laquelle se tiendront les premières élections démocratiques organisées dans le pays depuis les années 60.

Les autorités de transition libyennes ont pris des mesures pour rétablir l'armée nationale afin qu'elle puisse assumer les tâches exécutées pour le moment par les « brigades révolutionnaires ». Ces brigades se sont toutes dites prêtes à remettre leurs armes à une partie fiable et capable de défendre la nation. Toutes souhaitent que leurs membres reprennent leurs activités et que ceux d'entre eux qui sont au chômage soient intégrés dans les différentes structures de l'État; une mesure que le Gouvernement de transition a commencé à mettre en œuvre.

Comme tous les membres le savent, la Libye est un vaste pays dont la plupart des frontières se trouvent dans des zones désertiques non habitées. Cette situation commande un renforcement des capacités de l'armée, en termes d'armes et d'équipements modernes – pour lui permettre de contrôler les frontières et de garantir la sécurité de la nation. C'est pourquoi nous avons demandé la levée de l'embargo sur les armes imposé à la Libye en vertu des résolutions du Conseil de sécurité. Cette question n'est pas d'actualité, mais nous espérons qu'elle le sera à la suite de consultations entre les autorités libyennes et les membres du Conseil de sécurité, dans les prochains mois.

Je tiens à assurer les membres du Conseil de sécurité et l'ensemble des États Membres de l'ONU qu'il n'y a pas de crainte à avoir au sujet de la Libye, qu'il s'agisse de l'unité nationale ou des défis en matière de sécurité, car notre peuple est pleinement conscient des risques liés à la période actuelle et nos révolutionnaires sont courageux et peuvent faire face à n'importe quel problème posé par les derniers éléments du précédent régime qui ne seront, à notre avis, à aucun moment en mesure de le faire.

Le Conseil de sécurité a effectué un travail formidable s'agissant de la protection des civils en Libye. Nous considérons que l'unité du Conseil qui a permis de faire face à la situation en Libye est importante pour la crédibilité du Conseil dans l'examen d'autres situations semblables. Nous pensons que le Conseil doit toujours se tenir aux côtés des peuples risquant d'être tués ou opprimés par leurs dirigeants.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 9 h 50.